

SAMBA : LA CARTE SCOLAIRE MENSUELLE

POUR CIRCULER QUAND ET OÙ VOUS VOULEZ !

Pour qui ?

Écoliers, collégiens ou lycéens.
(Si vous avez plus de 18 ans, munissez-vous d'un certificat de scolarité.)

Où la trouver ?

- La carte et les coupons mensuels SAMBA sont disponibles :
- Par correspondance, Service Plus TPV - B.P. 138 - 56004 VANNES CEDEX.
 - Sur www.tpv.fr, accédez à l'E-boutique avec paiement sécurisé.
 - À INFOBUS, Place de la République à Vannes, dès le 22 du mois pour le mois suivant.
 - Au dépôt TPV de Kerniol - 45, rue des Frères Lumière à Vannes.

Vous pouvez aussi trouver les coupons mensuels dans les points de vente TPV de votre commune, sauf en septembre où une réinscription aux TPV est nécessaire.

Comment obtenir votre carte SAMBA ?

C'est votre 1^{re} inscription ?

La carte est établie aux TPV (Infobus et Dépôt de Kerniol) ou par correspondance en nous renvoyant le coupon ci-dessous. Dans les deux cas, une photo d'identité est indispensable.

C'est une réinscription ?

Votre carte est toujours valable pour la rentrée 2009-2010. Merci de la présenter lors du renouvellement des coupons.

Tarif 2009/2010 : 21 € par mois

Tarif "Familles nombreuses" à partir du 3^e abonnement (sous conditions), renseignez-vous au 02 97 01 22 10

Profitez de l'offre d'été !
Le coupon du mois d'août vous est offert pour l'achat du coupon du mois de juillet.

NOUVEAU ! 3 MOIS OFFERTS
Grâce à l'abonnement SAMBA annuel, vous voyagez 12 mois pour le prix de 9 mois !
Conditions générales de vente et renseignements à INFOBUS
02 97 01 22 23

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Rendez-vous sur l'E-boutique de www.tpv.fr et achetez vos coupons en ligne. Vous pouvez les commander jusqu'à 3 mois à l'avance ou opter pour le **prélèvement automatique**.



www.letudiant.com 02990025

Inscription carte mensuelle SAMBA 2009/2010

1 Le coupon mensuel par correspondance

- Je souhaite profiter de l'offre d'été. J'envoie un chèque d'un montant de 20,50 € pour le coupon de juillet/août 2009. Pour ma première carte, je joins également ma photo.
- Je souhaite recevoir la carte et le coupon mensuel à partir de septembre 2009. Je joins ma photo accompagnée d'un chèque d'un montant de 21 € pour le coupon de septembre 2009.
- Je possède déjà une carte SAMBA. J'envoie un chèque d'un montant de 21 € pour le coupon de septembre 2009.

N.B. : Libellez vos chèques à l'ordre des TPV - Votre coupon mensuel sera accompagné d'une carte-commande pour le mois suivant.

2 Vos coordonnées

Nom de l'élève _____
Prénom de l'élève _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____ E-mail _____
Date de naissance _____
Établissement scolaire fréquenté à la rentrée de septembre 2009 _____

Photo d'identité àagrafer ici pour toute nouvelle inscription

Format officiel 3,5x4,5 cm

Notez vos nom et prénom au dos de la photo d'identité pour établir votre carte. Merci.

1^{re} inscription Réinscription N° de carte

COUPON À ENVOYER AU SERVICE PLUS TPV - B.P. 138 - 56004 VANNES CEDEX.
POUR TOUT RENSEIGNEMENT, TPV - TÉL. 02 97 01 22 10 OU www.tpv.fr

LE SIMPLE USAGE DES TRANSPORTS TPV IMPLIQUE L'ADHÉSION ET LE RESPECT DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION TPV (DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE), ET SUR LE SITE www.tpv.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES TPV

VOUS PRENEZ LE BUS OU LE CAR POUR ALLER À L'ÉCOLE

MUSIC Violette



BÉNÉFICIAIRES :

La carte scolaire annuelle **MUSIC Violette** est réservée aux élèves des enseignements primaires et secondaires habitant Arradon, l'Île d'Arz, Meucon, Plescop, Ploeren, Saint-Avé, Saint-Nolf, Séné, Theix et Vannes.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Elle permet de circuler les jours scolaires uniquement, à raison d'un aller domicile-école avant 9h et d'un retour école-domicile à partir de 15h (entre 11h et 13h30 les mercredis).

Les voyages sont à effectuer sur les lignes scolaires ou, en l'absence de lignes scolaires, sur les lignes de bus TPV n°1 à 11.

MUSIC Verte



BÉNÉFICIAIRES :

La carte scolaire annuelle **MUSIC Verte** est réservée aux élèves des enseignements primaires et secondaires habitant Baden, Elven, l'Île aux Moines, Larmor-Baden, Le Bono, Le Hézo, Monterblanc, Noyal, Plougoumelen, Sulniac, Surzur, Trédion, Treffléan et La Trinité-Surzur.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Elle permet de circuler les jours scolaires uniquement, à raison d'un aller domicile-école et d'un retour école-domicile. Les voyages sont à effectuer sur les lignes scolaires. Cette carte n'est pas valable sur les lignes de bus TPV n°1 à 11.

VOUS PRENEZ LE BUS QUAND VOUS VOULEZ

SAMBA



La carte scolaire mensuelle **SAMBA** est la solution la plus simple pour voyager sans contrainte sur les 24 communes du réseau TPV !

BÉNÉFICIAIRES :

La carte mensuelle SAMBA est réservée aux écoliers, collégiens ou lycéens.
(Si vous avez plus de 18 ans, munissez-vous d'un certificat de scolarité.)

CONDITIONS D'UTILISATION :

Tous les jours et même pendant les vacances, sans restriction d'horaires !

www.tpv.fr
Music et Samba sont disponibles sur l'E-boutique TPV.

NOUVEAU ! 3 MOIS OFFERTS !

Grâce à l'abonnement SAMBA annuel, vous voyagez 12 mois pour le prix de 9 mois!

Abonnement annuel proposé à partir du mois de septembre 2009. 21€ x 9, soit 189€ (18% d'économie par rapport au tarif mensuel). Paiement comptant ou échelonné par prélèvement bancaire automatique. Conditions générales de vente et renseignements à : INFOBUS 02 97 01 22 23

Année scolaire 2009/2010

Pays de Vannes
agglomération



TPV - Z.A. de Kerniol - 45, rue des Frères Lumière - B.P. 138 - 56004 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 01 22 10 - Fax 02 97 01 55 36 - www.tpv.fr - info@tpv.fr

Et tout devient simple

MUSIC : LA CARTE SCOLAIRE ANNUELLE

MUSIC OFFRE UN ALLER-RETOUR DOMICILE/ÉCOLE LES JOURS SCOLAIRES.
 Cette carte scolaire subventionnée est réservée aux élèves de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes.

Pour qui ?

REPORTEZ-VOUS AU TABLEAU CI-CONTRE

- Vous devez habiter l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes,
- et vous devez être scolarisé :
 - pour le cycle primaire, enfants à partir de 4 ans (au 01/09/09), dans les écoles de votre commune de résidence,
 - pour le cycle secondaire (collèges et lycées), dans l'établissement public ou privé dont dépend votre commune (voir ci-contre).

Cas particuliers

Des dérogations peuvent être accordées en fonction des spécificités des enseignements suivis ou des établissements fréquentés. Pour tout renseignement : TPV - Transports Scolaires Tél. 02 97 01 22 10

Pour les élèves suivant des cours le mercredi après-midi (hors activités sportives et musicales), une dérogation est accordée sur présentation d'un certificat de scolarité attestant de l'emploi du temps. Les coupons devront porter la mention : « autorisé(e) à circuler le mercredi après-midi » (vignette délivrée par les TPV).



Pour être valable, votre carte doit être accompagnée du coupon correspondant. Reportez le numéro de votre carte sur votre coupon.

Les étudiants (y compris les B.T.S. et les classes préparatoires), utilisant quotidiennement le car ou le bus, bénéficient de la carte SAXO sur l'ensemble du réseau TPV. Renseignez-vous !

*Les élèves, habitant la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes et scolarisés en dehors de celle-ci, dépendent du Conseil Général du Morbihan pour le transport scolaire. Renseignements au 02 97 54 83 17.

(1) Uniquement les élèves habitant un secteur de la commune (plan détaillé disponible aux TPV et à la mairie de votre commune dans le règlement des transports scolaires).

	1 Vous habitez la commune ci-dessous		2 et vous devez vous rendre vers l'(les) établissement(s) du (des) secteur(s) désigné(s) ci-dessous	
	Collège public	Collège privé	Lycée public	Lycée privé
ARRADON	Arradon	Arradon	Vannes	Vannes
BADEN	Arradon	Arradon	Vannes ou Auray*	Vannes ou Ste-Anne d'Auray*
ELVEN	Vannes	Elven	Vannes ou Questembert*	Vannes
ÎLE D'ARZ	Vannes	Vannes	Vannes	Vannes
ÎLE AUX MOINES	Arradon	Arradon	Vannes	Vannes
LARMOR-BADEN	Arradon	Arradon	Vannes ou Auray*	Vannes ou Ste-Anne d'Auray*
LE BONO	Pluneret*	Brech* ou Ste-Anne d'Auray*	Auray*	Ste-Anne d'Auray*
LE HÉZO	Sarzeau*	Sarzeau*	Vannes	Vannes
MEUCON	Vannes	Vannes ou Saint-Avé ou Grand-Champ*	Vannes	Vannes
MONTERBLANC	Vannes	Vannes ⁽¹⁾ ou Elven	Vannes	Vannes
NOYALO	Vannes ou Séné	Vannes ou Theix	Vannes	Vannes
PLESCOP	Vannes	Vannes ou Grand-Champ*	Vannes	Vannes
PLOEREN	Arradon ou Vannes	Arradon ou Vannes	Vannes	Vannes
PLOUGOUMELLEN	Arradon ⁽¹⁾ ou Pluneret*	Arradon ⁽¹⁾ ou Brech* ou Ste-Anne d'Auray*	Auray*	Ste-Anne d'Auray*
SAINT-AVÉ	Vannes	Vannes ou Saint-Avé	Vannes	Vannes
SAINT-NOLFF	Vannes	Vannes ⁽¹⁾ ou Elven	Vannes	Vannes
SÉNÉ	Vannes ou Séné	Vannes	Vannes	Vannes
SULNIAC	Vannes ⁽¹⁾ ou Questembert*	Vannes ⁽¹⁾ ou Theix ⁽¹⁾ ou Questembert*	Vannes ⁽¹⁾ ou Questembert*	Vannes
SURZUR	Sarzeau*	Theix ou Sarzeau*	Vannes	Vannes
THEIX	Vannes ou Séné	Vannes ou Theix	Vannes	Vannes
TRÉDION	St-Jean Brévelay*	Elven	Vannes	Vannes
TREFFLÉAN	Vannes ou Séné	Vannes ⁽¹⁾ ou Elven	Vannes ou Questembert*	Vannes
LA TRINITÉ-SURZUR	Vannes ou Séné	Vannes ou Theix	Vannes ou Questembert*	Vannes
VANNES	Vannes ou Séné	Vannes	Vannes	Vannes

Comment obtenir votre carte MUSIC ?



C'EST VOTRE 1^{ÈRE} INSCRIPTION ?

ATTENTION ! N'OUBLIEZ PAS VOTRE PHOTO D'IDENTITÉ

Récente et au format officiel : 3,5 x 4,5 cm, elle est indispensable pour établir votre carte.

C'EST UNE RÉINSCRIPTION ?

Votre carte est valable **plusieurs années** aussi longtemps que les renseignements y figurant sont exacts. En cas de changement des informations indiquées (adresse, établissement...), demandez une nouvelle carte en nous remettant impérativement une nouvelle photo d'identité et l'ancienne carte dans votre dossier d'inscription (service gratuit).

4 FAÇONS DE S'ABONNER

→ Lors des permanences

Rencontrez-nous dans vos communes (ces permanences ont lieu une fois dans l'année).

Commune	Date	Horaires	Lieu
ARRADON	Vend. 28 août	8h45 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Mairie de Baden : salle des commissions
BADEN	Vend. 28 août	8h45 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Mairie : salle des commissions
ELVEN	Jeu. 27 août	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Mairie : salle du conseil municipal
LA TRINITÉ-SURZUR	Jeu. 27 août	8h30 à 12h00	Mairie de Surzur : salle du conseil municipal
LARMOR-BADEN	Vend. 28 août	8h45 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Mairie de Baden : salle des commissions
LE BONO	Mer. 26 août	9h00 à 12h00	Mairie de Plougoumen : salle du conseil municipal
LE HÉZO	Jeu. 27 août	14h00 à 17h00	Salle des loisirs de Noyal
MEUCON	Jeu. 27 août	9h00 à 12h00	Mairie : salle du conseil municipal
MONTERBLANC	Mer. 26 août	9h00 à 12h00	Mairie : salle du conseil municipal
NOYALO	Jeu. 27 août	14h00 à 17h00	Salle des loisirs
PLESCOP	Vend. 28 août	13h30 à 17h00	C.C.A.S.
PLOEREN	Mer. 26 août	14h00 à 17h30	Mairie : salle du conseil municipal
PLOUGOUMELLEN	Mer. 26 août	9h00 à 12h00	Mairie : salle du conseil municipal
SAINT-AVÉ	Mar. 25 août	8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Mairie : salle Olympe de Gouge
SAINT-NOLFF	Mer. 26 août	8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Mairie : salle du conseil municipal
SÉNÉ	Vend. 28 août	8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Maison des associations
SULNIAC	Vend. 28 août	9h00 à 12h00	Mairie
SURZUR	Jeu. 28 août	8h30 à 12h00	Mairie : salle du conseil municipal
THEIX	Mar. 25 août	8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30	Salle du Marronnier
TRÉDION	Jeu. 27 août	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	Mairie d'Elven : salle du conseil municipal
TREFFLÉAN	Jeu. 27 août	13h30 à 17h30	Mairie

→ Par correspondance

Envoyez dès maintenant et au plus tard le 10 juillet 2009 :

- votre demande d'inscription aux transports scolaires dûment remplie et signée (feuille jointe),
- une photo d'identité est **INDISPENSABLE** pour toute inscription ou changement de situation,
- votre paiement par chèque bancaire libellé à l'ordre de TPV (ce chèque ne sera encaissé qu'au début du mois de septembre),
- les éventuelles pièces justificatives si vous demandez une dérogation à la carte des secteurs de transport scolaire

à : **TPV - Transports Scolaires**
B.P. 138 - 56004 VANNES Cedex

Vous recevrez votre nouvelle carte et/ou vos coupons par courrier à partir du 21 août 2009.

→ Par internet

Connectez-vous sur **www.tpv.fr** :

- Vous pouvez inscrire votre enfant et acheter son abonnement MUSIC en ligne dans l'espace E-boutique (paiement par carte bancaire sécurisé).

Vous recevrez votre nouvelle carte et/ou vos coupons par courrier à partir du 21 août 2009.

→ Dans les points de vente TPV

À Vannes, du lundi 24 août au samedi 29 août 2009 :

- INFOBUS, place de la République de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h30 le samedi.
- Dépôt TPV, Z.A. de Kerniol - 45, rue des Frères Lumière de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi.

Il est impératif de remplir, vérifier et signer la demande d'inscription aux transports scolaires jointe et de l'envoyer avant le 10 juillet 2009 à :
TPV - Transports Scolaires - B.P. 138 - 56004 VANNES CEDEX.

Si vous ne connaissez pas votre situation à la rentrée prochaine, conservez ce document et prenez contact avec les TPV dès que possible.

Perte ou vol de coupons

L'année scolaire est divisée en 3 coupons, prenez la précaution de ranger les coupons des périodes à venir chez vous. Le remplacement d'un coupon perdu ou volé coûtera 15 €. Les carnets 10 voyages ou la carte mensuelle SAMBA peuvent présenter une alternative au remplacement du coupon perdu ou volé.

Tarifs 2009/2010

Les tarifs sont **annuels et forfaitaires*** quelle que soit la distance parcourue. Ils ne sont pas dégressifs si l'inscription a lieu en cours d'année. Un paiement échelonné est possible, le premier chèque est encaissé en septembre et le second début janvier. **Le remplacement d'un coupon perdu ou volé coûtera 15 €.**

Le tarif de la carte MUSIC est subventionné par la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes.

* non remboursables.

	Total	Paiement en 1 fois	Paiement en 2 fois Les deux chèques sont à joindre à votre dossier d'inscription
1 enfant	102 €	102 €	51 € + 51 €
2 enfants	204 € (102 € + 102 €)	204 €	102 € + 102 €
La dégressivité tarifaire est accordée à partir du troisième enfant transporté. Pour tout renseignement, contactez les TPV au 02 97 01 22 10.			
3 enfants	255 € (102 € + 102 € + 51 €)	255 €	128 € + 127 €
4 enfants	306 € (102 € + 102 € + 51 € + 51 €)	306 €	153 € + 153 €
Suivants	... + 51 €